

Ecole des devoirs

« Les P'tits Loups »

Trois-Ponts

PARTIE I : Le Projet Pédagogique

PARTIE II : Le Règlement d'Ordre
Intérieur

PARTIE III : Fiche de santé &
autorisations parentales



Sommaire

PARTIE I : Le projet pédagogique

1. Introduction	p.4
2. Historique de l'Ecole des devoirs	p.4
3. Identification du Pouvoir Organisateur	p.5
- Organigramme institutionnel	p.5
- Coordonnées utiles	p.6
4. Finalités	p.6
5. L'environnement	p.7
6. Le public	p.8
7. Les missions	p.8
8. Les objectifs généraux	p.9
9. L'équipe éducative	p.9
10. Locaux et matériel	p.10
- L'Espace culturel	p.10
- L'Ecole des devoirs	p.11
11. Les activités	p.12
- Le mercredi après-midi : « Les Mercredis de l'ATL »	p.12
- Le programme d'activités	p.14
- L'aide aux devoirs	p.15
- Le développement graduel de l'autonomie	p.16
12. Une semaine « type » à l'école des devoirs	p.16
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	p.16
- Le lundi : les ateliers jeux d'histoire	p.17
- Le vendredi : relaxation et tables de conversation	p.18
- Le mercredi : l'accueil centralisé	p.18
13. Le fonctionnement général	p.19
- Les modalités d'inscription	p.19
- La communication	p.20
- Les modalités financières	p.20

- La présence des enfants	p.21
- Le secret professionnel	p.21
14. Les partenariats	p.21
15. La publicité	p.22
16. Conclusion	p.22

PARTIE II : Le Règlement d'Ordre Intérieur

Public	p.24
Lieu de l'activité	p.24
Contact et renseignements	p.24
Horaires et fermetures	p.24
Modalités financières	p.24
Modalités d'inscription	p.25
Modalités de présence	p.25
Accessibilité	p.25
Communication	p.25
Règles de vie	p.26
Sécurité	p.26
Divers	p.26

PARTIE III : Autorisations parentales et fiche de santé

Voir fiche annexe

PARTIE I

LE PROJET PEDAGOGIQUE

1. Introduction

Les missions et objectifs des Ecoles des devoirs (EDD) s'inscrivent dans un décret défini par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). Ces EDD sont des structures d'accueil pour les enfants, en dehors du cadre scolaire. Elles développent un travail pédagogique et éducatif, et un soutien dans la scolarité des enfants.

Ce projet pédagogique reprend précisément les moyens mis en œuvre par l'école des devoirs de Trois-Ponts « Les p'tits loups » pour répondre à ses missions. Il sert de fil conducteur pour l'équipe éducative, tout au long de l'année. Notre EDD se veut aussi un lieu de rencontre et de partage, permettant une transition en toute sérénité entre l'école et la maison.

2. Historique de l'Ecole des devoirs

L'Ecole des devoirs est née d'une idée des animateurs de l'époque du CRH (Centre de Rencontres et d'Hébergement) du Château de Wanne en 2005, pour répondre à une certaine demande de la population.

En 2007, le Château de Wanne s'adresse au C.P.A.S. de Trois-Ponts (Centre Public d'Action Sociale) afin de voir dans quelles mesures le service pourrait être repris. Etant un service destiné à la population, une Ecole des devoirs pouvait s'intégrer aux objectifs du C.P.A.S.

C'est ainsi qu'en 2008, le Conseil de l'Action Sociale délibère et décide de créer le service école des devoirs sous la forme déjà mise en place.

Après une période lors de laquelle les animatrices se déplaçaient dans les 2 écoles de la commune, les activités de l'EDD se situent ensuite dans un petit local, à « l'ancienne administration », dans le centre du village.

En 2012, suite à des changements au niveau du personnel, la coordination de l'EDD est reprise par Olivia Ovar, éducatrice A1, animatrice à l'EDD depuis 2011.

C'est aussi en 2012 que l'école des devoirs déménage dans les locaux de « l'Espace culturel », un autre bâtiment communal qui se situe aussi dans le centre du village de Trois-Ponts.

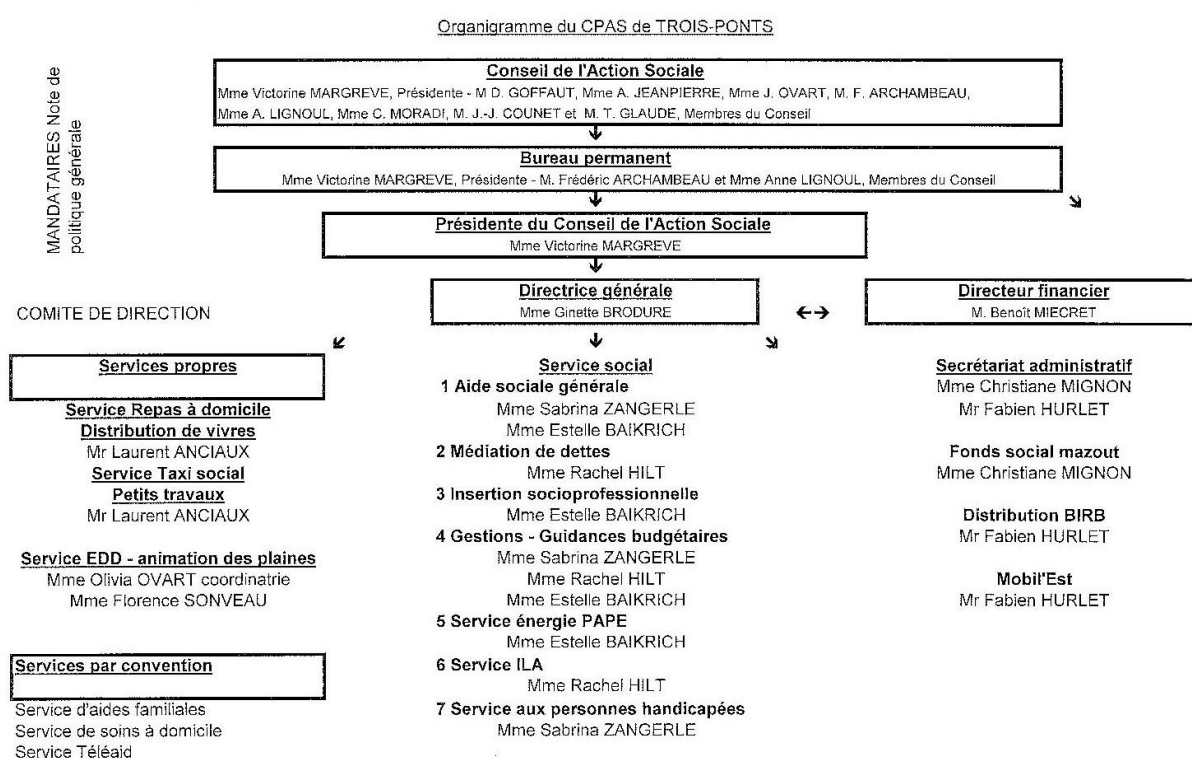
Après d'autres divers changements au niveau de l'équipe d'animation, l'école des devoirs accueille en septembre 2019 une nouvelle animatrice, Florence Sonveau, éducatrice A2.

3. Identification du Pouvoir Organisateur

L'Ecole des devoirs, reconnue par l'ONE, est donc un service du C.P.A.S. de Trois-Ponts.

Un C.P.A.S. est un organisme public. Le Conseil de l'Action Sociale est composé de 9 membres dont un Président désigné par le pacte de majorité communale.

L'ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL DU CPAS



C.P.A.S. de Trois-Ponts

Place communale 1A

4980 Trois-Ponts

080 68 44 51

Espace culturel de Trois-Ponts

Rue Traverse 9

4980 Trois-Ponts

080 29 24 60

• **Présidente du C.P.A.S.**

MARGREVE Victorine

VMA@troisponts.be

• **Directrice Générale du C.P.A.S.**

BRODURE Ginette

GBR@cpastroisponts.be

• **Coordinatrice de l'E.D.D.**

OVART Olivia

OOV@troisponts.be

080 29 24 61 - 0498 92 78 08

4. Finalités

« Les écoles de devoirs contribuent à faire des enfants qu'elles accueillent de futurs citoyens actifs et responsables, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure et d'en comprendre le fonctionnement. » (Extrait de la brochure d'accompagnement des EDD)

Tout d'abord, l'aide aux devoirs et le suivi scolaire sont nos principales activités. Nous voulons être un appui dans le parcours scolaire des enfants, un soutien pour les familles, un relais pour les écoles. Nous participons à la vie extrascolaire des enfants de manière active, et à travers différents moyens et activités.

Au-delà du soutien scolaire journalier, il est important de rappeler ce qu'est réellement une école des devoirs pour les enfants qui la fréquentent. Car c'est aussi à travers des échanges, des activités, des moments partagés, qu'on peut apprendre et s'épanouir.

Nous souhaitons, par nos actions, aider les enfants dans leur construction, favoriser le développement de leur autonomie et de leur esprit critique, les aider à se développer de manière à devenir de futurs citoyens actifs et responsables, à s'ouvrir au monde extérieur, tout cela dans un cadre qui se veut bienveillant et à caractère « familial ».

5. L'environnement



Trois-Ponts est une petite commune de la Province de Liège. Elle fait partie de l'arrondissement de Verviers. Elle est actuellement représentée par Claude Legrand, en sa qualité de bourgmestre.

La commune comprend 2538 habitants pour 6889 ha de superficie, ce qui donne une commune peu peuplée, de par ses grandes étendues boisées.

Elle comprend 4 entités : Trois-Ponts centre, Wanne, Fosse, et Basse-Bodeux.

Trois-Ponts accueille quelques commerces, restaurants, une gare, 3 écoles primaire, 1 école maternelle, 1 école secondaire, un Espace culturel, un complexe sportif, une piscine, un C.P.A.S., une plaine de jeux ainsi que de nombreux espaces verts et forêts.

L'école des devoirs est située dans les locaux de l'Espace culturel, en plein centre du village de Trois-Ponts.

6. Le public

L'Ecole des devoirs accueille les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, filles et garçons, sans discrimination raciale, religieuse, ou sociale.

Les places étant limitées, il existe une priorité d'admission pour les enfants domiciliés sur la commune ou qui y fréquentent une école. Les enfants suivant d'une même famille sont également prioritaires. Quelques places restent disponibles pour un éventuel accueil « d'urgence » (situation familiale ou scolaire difficile, arrivée d'enfants d'un autre pays, ...).

La plupart des enfants qui fréquentent l'EDD habite donc la commune de Trois-Ponts et/ou fréquente une des écoles. Ils sont issus soit de l'école communale de Trois-Ponts, soit de l'institut Saint-Joseph, qui sont les deux écoles du centre.

Il est possible que des enfants d'autres écoles viennent à l'EDD, dans ce cas, ils doivent se déplacer vers l'école à l'Ecole des devoirs par leurs propres moyens.

Le profil des enfants est varié, ce qui permet une mixité sociale enrichissante. Certaines familles font appel à nous car elles se trouvent face à de grandes difficultés scolaires et/ou sociales. D'autres personnes font appel à nous car elles travaillent et n'ont pas le temps nécessaire à consacrer aux devoirs de leurs enfants. Différentes raisons peuvent pousser les familles à contacter l'Ecole des devoirs. Parfois, les écoles et le CPAS nous renseignent aussi directement aux parents.

Dans certains cas nécessitant un accompagnement social plus important, nous tentons d'apporter une aide aux familles en les dirigeant vers les différents services du C.P.A.S. Les familles ayant des difficultés financières peuvent y faire appel.

7. Les missions

Voici les différentes missions de l'école des devoirs :

- L'épanouissement global de l'enfant
- L'aide et le soutien individuel dans sa scolarité
- Le développement de ses capacités intellectuelles
- Le développement de ses capacités à communiquer
- L'accès à la culture, à la créativité
- L'émancipation sociale
- Le développement de son autonomie
- L'apprentissage de la vie en groupe et de la citoyenneté
- L'implication de l'enfant en tant que partenaire actif de son parcours

8. Les objectifs généraux

Afin d'aller dans le sens de nos missions, nous élaborons une liste d'objectifs généraux. Ceux-ci vont nous guider dans notre travail au quotidien et nous permettre de mettre en place par la suite des activités plus ciblées et également de mettre en place un plan d'action annuel.

- Proposer au groupe un planning d'activités varié.
- Mettre en place un système de travail par groupe pour les devoirs.
- Proposer des activités créatives, des bricolages.
- Organiser des activités dynamiques et sportives.
- Prévoir des moments ludiques et festifs.
- Proposer des activités d'expression et de lecture.
- Organiser des activités éducatives et culturelles.
- Travailler en partenariat avec d'autres structures.
- Laisser une place au « temps libre » des enfants.

9. L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée de 4 animatrices :

- Olivia Ovar, coordinatrice, éducatrice A1, présente tous les jours à l'EDD également en tant qu'animatrice (engagée pour un mi-temps) ;
- Florence Sonveau, animatrice, éducatrice A2, présente tous les jours (engagée pour un mi-temps) ;
- Vanessa Karacostas, animatrice et accueillante extrascolaire de la commune, présente le mardi et vendredi (mise à disposition par l'administration pour 6h/semaine) ;
- Mélanie Lebrun, animatrice et accueillante extrascolaire de la commune, présente le lundi et jeudi (mise à disposition par l'administration pour 6h/semaine). Mélanie travaille également à la crèche et à l'accueil centralisé du mercredi après-midi ;
- Des étudiants en section pédagogique (éducateur, assistant social) sont également accueillis chaque année. Ils viennent principalement de l'institut secondaire « Saint-Joseph » de Trois-Ponts, ou d'écoles supérieures.

Toute l'équipe suit des formations de manière régulière, via la formation continue proposée par l'Accueil Temps Libre. L'équipe discute des thématiques qu'elle souhaite voir en formation. Les thèmes sont variés et les contenus abordés peuvent souvent être adaptés aux différentes réalités de terrain : accueil extrascolaire, école des devoirs, animation de stages, ...

L'équipe (coordinatrice et animatrices) se réunit de manière régulière, et prend du temps chaque jour afin d'échanger. En effet, l'horaire prévu permet à l'équipe de se voir avant l'arrivée des enfants. Les échanges peuvent porter sur les éventuelles problématiques, les projets futurs et en cours, les enfants, les partenariats, le travail au quotidien. En cas de situation compliquée ou d'éléments qui posent question, l'équipe se tourne alors vers son P.O. qui est présent et disponible.

10. Locaux et matériel

L'ESPACE CULTUREL



Au rez-de-chaussée, nous entrons directement dans l'espace « galerie », grand espace lumineux dédié aux expositions et au bureau du RSI (Royal Syndicat d'initiative). Nous y trouvons le bureau de l'accueil (qui est aussi le bureau de la coordinatrice EDD), le local de rangement du matériel de l'EDD, un ascenseur, des WC, un grand local partagé dit « cafeteria » avec une cuisine attenante, une salle de gymnastique avec vestiaires et douches, une salle de spectacle avec une scène, et des loges avec salle de douche.

Nous accédons à l'étage par un grand escalier en colimaçon. Un grand local de réunion dit « salle polyvalente » s'y trouve, ainsi qu'une arrière cuisine, des WC, un plus petit local pour les activités extrascolaires dit « salle jaune », les bureaux des différents agents qui travaillent dans le bâtiment, la bibliothèque, et l'Espace Public Numérique (EPN).

L'Espace culturel est un lieu où beaucoup d'activités extrascolaires sont organisées. C'est aussi là que le service culturel propose, pour tous les âges, des spectacles, événements, que ce soit du théâtre ou de la musique, des expositions diverses, ...

L'Espace culturel est donc un lieu dynamique où différents services se côtoient. Ainsi, toute l'année, l'Ecole des devoirs peut profiter des avantages que cela engendre. Des partenariats sont également organisés de manière régulière, que ce soit avec le service culturel, la bibliothèque, l'EPN, ...

L'ECOLE DES DEVOIRS

Notre Ecole des devoirs n'a donc pas un local dédié uniquement à ses activités. En effet, l'EDD se déroule dans la « cafeteria », au rez-de-chaussée. C'est un local partagé, qui peut être loué au public et utilisé pour les événements organisés par le service culturel.

La cafeteria est un local spacieux, agréable et lumineux, dans lequel sont disposés des tables et des chaises, et avec une cuisine attenante. Les enfants ont donc la possibilité d'y faire leurs devoirs par petits groupes. Un couloir où se trouvent les WC nous amène directement à notre local de rangement où se trouve tout le matériel.

Afin de rendre les choses plus pratiques, nous avons investi dans une armoire sur roulettes, ce qui nous permet d'amener dans la cafeteria le minimum de matériel nécessaire pour que les enfants l'aient à disposition : crayons, lattes, colles, bics, dictionnaire, Bescherelle, feuilles, ...

Le reste du matériel dans le local de rangement est varié et complet, que ce soit pour l'aide aux devoirs ou pour les diverses activités de l'EDD : livres, jeux de société, matériel pédagogique, matériel créatif, matériel pour les activités extérieures, ...

Nous tentons de proposer un maximum d'activités « rapides », afin de palier au va-et-vient des enfants (qui n'ont pas toujours le temps de terminer l'activité commencée), et des activités calmes d'occupation en autonomie, afin que les animatrices continuent à être au mieux présentes pour les enfants qui ont besoin de plus de temps pour réaliser leurs devoirs. Nous tentons également de tenir compte de l'importance de la place au temps libre pour les enfants.

L'école des devoirs dispose également d'un ordinateur portable avec une connexion WIFI. À 2 minutes à pied de l'Espace culturel se situe la cour de récréation de l'école communale, et à 5 minutes à pied, une plaine de jeux, un terrain de football et un skate-park, tout cela dans un cadre « nature » très agréable.

11. Les activités

LE MERCREDI APRES-MIDI : « Les Mercredis de l'ATL »

Place au temps libre et aux activités !



L'Ecole des devoirs (CPAS) et l'accueil extrascolaire (Administration communale) se rassemblent le mercredi après-midi afin d'organiser l'accueil centralisé « Les Mercredis de l'ATL ».

L'accueil centralisé du mercredi après-midi est accessible à tous les enfants de maternelle et primaire qui fréquentent une école ou qui sont domiciliés sur la commune de Trois-Ponts. Les enfants de maternelle sont pris en charge par l'animatrice de l'accueil extrascolaire et ceux de primaire par celles de l'Ecole des Devoirs. Le CPAS de Trois-Ponts est donc le Pouvoir Organisateur pour les enfants de primaire uniquement.

	<i>Pour les enfants de maternelle 2,5 – 5 ans</i>	Pour les enfants de primaire 6 – 12 ans
Nom de l'opérateur	<i>Accueil extrascolaire* (Communal)</i>	Ecole des devoirs (CPAS)
Horaire	<i>12h-17h30</i>	12h-16h Les enfants de primaire peuvent également s'inscrire jusqu'à 17h30 en supplément de la tranche horaire 12h-16h sans frais supplémentaires
Tarif	<i>Gratuit</i>	Gratuit de 12h à 13h À partir de 13h : 2€ puis 1€ pour les enfants suivants d'une même famille par jour de présence

Pouvoir Organisateur	Administration communale Route de Coe 58 4980 Trois-Ponts	CPAS de Trois-Ponts Place communale 1A 4980 Trois-Ponts
Responsables du PO	Claude Legrand, Bourgmestre Sophie Graulich, Directrice générale	Claude Legrand, Bourgmestre Ginette Brodure, Directrice générale
Echevin	Jessica Karacostas, Echevine en charge de l'ATL	Victorine Margrève, Présidente du CPAS
Responsable du projet d'accueil	Olivia Ovarth    @ 0498 92 78 08 ou 080 29 24 61 – OOV@troisponts.be	

**L'accueil extrascolaire de l'Administration communale dispose de son propre règlement et projet d'accueil, complémentaire à celui-ci, qui sera distribué pour toute demande d'accueil d'un enfant de maternelle, les objectifs et modalités étant quelque peu différents.*

Des activités autonomes encadrées ainsi que des activités et animations sont proposées durant la période d'accueil, tout en garantissant le respect du rythme des enfants et la notion de « temps libre ».

Du matériel de bricolage, d'occupation et du matériel extérieur sont présents sur le lieu d'accueil et adaptés aux besoins et demandes des enfants et du personnel accueillant.

Un programme d'activités est élaboré en début d'année avec l'équipe et les enfants et est modifié en fonction de l'évolution des besoins et des envies des enfants. Nous proposons donc un mélange d'activités structurées, et des activités autonomes, individuelles et collectives. En fonction du programme prévu, les deux groupes sont rassemblés ou séparés afin de répondre au mieux aux besoins, aux âges, aux projets d'accueil de chacun.

Concernant les modalités d'inscription : à l'année avec les mêmes modalités qu'en semaine. L'inscription ponctuelle est possible uniquement pour le mercredi après-midi.

Les arrivées après 13h ne sont pas acceptées. En effet, les enfants arrivants en cours d'après-midi « bloquent » le groupe pour les activités extérieures. De même, les départs avant 16h sont possibles sur demande et accord de la coordinatrice.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES

Voici ci-dessous pour exemple une partie d'un programme d'activités datant de 2019 qui a été prévu et organisé le mercredi après-midi à l'EDD. Celui-ci est créé par l'équipe après l'animation du premier mercredi du mois de septembre.

11 septembre	Création de la charte des règles + customisation de la signature Brainstorming sur les « bonnes idées » et activités à faire à l'EDD pendant l'année
18 septembre	Activité créative sur le thème du repas intergénérationnel : Création d'un jeu de massacre géant
25 septembre	Repas intergénérationnel « L'été indien »
02 octobre	Participation aux jeux populaires organisés par l'ATL
09 octobre	Participation à l'exposition sur l'histoire des jeux vidéo organisée par l'EPN : Création de nos panneaux en « Pixel Art »
16 octobre	Activité créative sur le thème du repas intergénérationnel : Création de la décoration du local pour Halloween !
23 octobre	Repas intergénérationnel « Happy Halloween »
06 novembre	Participation à l'exposition sur l'histoire des jeux vidéo organisée par l'EPN : visite guidée de l'expo
13 novembre	Activité créative : les chaussures de St-Nicolas
20 novembre	« L'arbre à souhait » : écriture de vœux + décoration des sapins de Noël du village
27 novembre	Repas intergénérationnel « Oh, grand Saint-Nicolas » Organisation d'un grand bingo, personnes âgées et enfants en duo
04 décembre	Création de cartes de vœux pour distribuer aux personnes âgées
11 décembre	Suite activité sur les cartes de vœux et/ou activité lecture
18 décembre	Activité culinaire : Energy Balls
08 janvier	Visite chez Aradj'ou : activité culinaire « collation saine »
15 janvier	Activité lecture : choisir et présenter son livre de la bibli

Ainsi, des activités variées sont proposées aux enfants tout au long de l'année, principalement le mercredi après-midi mais occasionnellement aussi en semaine. Elles permettent à l'enfant de s'intégrer dans son milieu d'accueil et de s'impliquer dans son parcours, notamment par la possibilité de choisir, et la réalisation d'activités en groupe. De plus, une charte de règles est créée en commun au début de l'année et ensuite affichée à la vue de tous. Nous tentons de laisser place à la parole des enfants et de rester à l'écoute de leurs besoins, leurs envies, leurs demandes, ...

Afin de rencontrer nos objectifs, les activités sont prévues également en lien avec notre projet pédagogique : par exemple, l'accès la culture et à la créativité est rencontré à travers différentes activités proposées comme la participation à des événements culturels, les diverses activités créatives, ... Les activités, d'une manière générale, sont pensées dans le but de favoriser le développement de l'enfant à différents niveaux.

L'AIDE AUX DEVOIRS

Notre activité principale étant l'aide aux devoirs, toute une organisation est prévue afin de réaliser cela dans les meilleures conditions, en mettant un accent sur le développement de l'autonomie pour les plus grands.

Trois animatrices sont présentes chaque jour à l'EDD (lundi, mardi, jeudi et vendredi), pour 21 enfants maximum.

Chaque jour, des groupes de travail sont mis en place. L'animatrice responsable et son groupe s'installe donc à sa meilleure convenance, dans le local prévu (cafeteria) ou dans tout autre local disponible si besoin. Il y a donc 1 animatrice pour maximum 7 enfants. Le travail par groupe fixe permet un meilleur suivi de chaque enfant.

Nous tentons d'instaurer un temps calme jusque 16h45-17h, pour favoriser les meilleures conditions de travail. Chaque groupe fonctionne en autonomie et l'animatrice est présente auprès des enfants pour toute aide ou question. Elle s'adapte aux différents enfants et à leur niveau scolaire.

L'objectif principal est de réaliser les devoirs pour le lendemain, en réexpliquant aux enfants ce qui n'a peut-être pas été compris, en leur posant des questions pour évaluer ce qu'ils ont compris d'une leçon, en proposant des exercices pour s'entraîner, ... L'enfant peut également s'avancer pour les jours suivants, ou revoir une matière qui n'est pas assimilée.

Nous tentons donc d'offrir un encadrement qui varie entre le collectif et l'individuel adapté aux besoins et aux conditions d'apprentissage de chaque enfant. Nous tentons d'aller vers une autonomie graduelle dans la réalisation des travaux scolaires.

L'action de notre EDD s'intègre dans un système éducatif global et nous entretenons des relations avec les différents partenaires (écoles, parents, pouvoirs organisateurs, services d'aide sociale, ...).

L'école des devoirs considère l'enfant comme un partenaire actif et dont la démarche est volontaire. Les encadrants tiennent compte du rythme personnel en laissant de la place à la progression de l'enfant. Nous tentons de proposer un soutien et un accompagnement non-dirigiste, en tenant compte également du vécu personnel de l'enfant.

Nous tentons également de rencontrer les objectifs généraux des écoles des devoirs ainsi que du code de qualité notamment à travers la relation de confiance et la communication entre les différents partenaires.

LE DEVELOPPEMENT GRADUEL DE L'AUTONOMIE

Nous tentons au mieux de favoriser le développement graduel de l'autonomie des enfants dans leur prise en charge des devoirs.

Pour cela, il est impératif que l'enfant qui fréquente l'EDD soit actif et positif dans la démarche de participation.

L'équipe éducative sera donc plus vigilante et présente pour les plus petits enfants.

Dès la 5^{ème} primaire, nous attendons des enfants qu'ils prennent une part active dans leur travail scolaire, et qu'ils travaillent donc de manière de plus en plus autonome. Nous restons bien sûr présentes pour eux et assurons le suivi.

12. Une semaine « type » à l'école des devoirs



LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

15h : Les animatrices se retrouvent à 15h alors que les enfants ne sont pas encore présents. C'est le moment d'échanger, de discuter des divers projets, du travail quotidien, des enfants, ...

15h20/15h30 : 1 animatrice va chercher les enfants d'une école, 1 animatrice va chercher les enfants de l'autre école, la troisième animatrice prépare le local, le matériel, et la collation. Un planning prévoit qui s'occupe de quoi à l'avance. Des rangs

sont donc organisés pour les enfants des deux écoles primaires du centre de Trois-Ponts.

15h45 > 16h : Les enfants sont arrivés à l'EDD et reçoivent une collation. Nous tentons de favoriser les collations saines, fruits, légumes, yaourts, biscuits secs, ... la collation est comprise dans le tarif. Les enfants profitent de ce moment de pause pour décompresser et discuter.

Les enfants effectuent leurs tâches : rangement de la collation, nettoyage des tables, vaisselle, balayage, ... un planning réalisé en fonction de la présence des enfants est affiché et prévoit par qui les tâches doivent être effectuées. Ensuite, les groupes de travail se forment et s'installent. Pendant ce temps, une animatrice prépare la matière à voir pour le lendemain. Elle regarde dans le journal de classe de chaque enfant. Si besoin, des exercices seront imprimés pour que l'enfant puisse s'entraîner.

16h > 16h45-17h : C'est le temps des devoirs. Nous favorisons le travail dans le calme dans la mesure du possible.

Les enfants qui ont vite fini ou qui n'ont pas de devoirs ont plusieurs possibilités d'occupation : s'avancer pour les autres jours, revoir une matière, se rendre à la bibliothèque ou à l'EPN (en fonction de l'âge), prendre leur carnet d'occupation ou leur carnet de travail, s'occuper calmement avec un dessin, un jeu ou une activité calme.

17h > 18h : Certains enfants terminent leurs devoirs, d'autres s'occupent, les enfants peuvent sortir le matériel qu'ils souhaitent, les jeux de société, le matériel de bricolage. Nous tentons, dans la mesure du possible, de favoriser un climat en équilibre entre le besoin de concentration de ceux qui terminent leurs devoirs et le besoin de bouger et de se dépenser de ceux qui ont fini leurs devoirs.

Les parents viennent rechercher leurs enfants à l'Espace culturel, à l'heure qui leur convient, avant 18h. Si les devoirs ne sont pas terminés, l'animatrice le signale au parent et dans le journal de classe. Une liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant est demandée, en début d'année, et si l'enfant rentre seul, une autorisation doit être signée par les parents.

LE LUNDI DE 16H A 17H : L'atelier jeux d'histoires

Depuis plusieurs années, un partenariat est mis en place avec la bibliothèque. Les enfants ont la possibilité, après la réalisation de leurs devoirs, de participer à l'atelier « Jeux d'Histoires ». Cet atelier est également ouvert aux enfants extérieurs à l'EDD.

Les enfants sont accueillis à la bibliothèque par des bénévoles. Au programme : des albums jeunesse à découvrir librement ou en duo, des jeux à partager, dans l'esprit de la pédagogie de Céline Alvarez qui préconise l'autonomie et l'entraide entre enfants dans leurs apprentissages.

Cet atelier, organisé depuis de nombreuses années, est adapté en fonction des enfants et des besoins rencontrés.

LE VENDREDI DE 16H A 16H30 : Relaxation et table de conversation

Tous les vendredis, une demie heure est consacrée au projet « relaxation ». Celui-ci permet aux enfants de se poser, se relaxer, mais également de découvrir certaines postures de yoga et des méthodes de relaxation et de gestion du stress. En fonction des envies et besoins des enfants et de l'équipe, des « tables de conversation » sur des sujets variés d'actualité (ou non) sont également proposées à cet horaire. Le vendredi, la réalisation des devoirs démarre donc à partir de 16h30.

LE MERCREDI : L'accueil centralisé « Les Mercredis de l'ATL »

9h > 12h : Les deux animatrices principales qui sont présentes tous les jours à l'EDD disposent de ce temps de travail pour réaliser les différentes tâches administratives. C'est aussi le moment de se concerter et d'échanger.

12h : Chaque animatrice se rend à une des écoles pour aller rechercher les enfants. Les enfants de l'Accueil centralisé « Les Mercredis de l'ATL » se rejoignent dans la cafeteria pour prendre le repas ensemble. Les enfants doivent prévoir leur pique-nique.

13h : Fin du repas et de la pause de midi. Les enfants participent aux différentes tâches : nettoyage des tables, vaisselle, balayage du local, ... Les plus petits partent à la sieste.

Ensuite, les différents groupes sont organisés en fonction du planning prévu. Soit le groupe reste ensemble, soit des activités séparées sont prévues. Les plus grands ont également la possibilité de participer ponctuellement aux activités de l'EPN et/ou de la bibliothèque.

Pour les grands également, lorsque des sorties ou visites extérieures sont prévues, les parents sont prévenus préalablement de l'activité et de l'horaire et les enfants peuvent s'y inscrire sans obligation puisque l'accueil reste ouvert.

15h45 : Rangement de l'activité et du local. Les enfants qui quittent à 16h préparent leurs affaires. A 16h, une partie des enfants a quitté l'accueil centralisé.

16h > 17h30 : Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants jusqu'à 17h30. Un temps pour la collation est prévu (fournie par les parents). Du matériel est mis à disposition des enfants pour occuper leur temps libre jusqu'à la fermeture de l'accueil centralisé.

Nous demandons aux parents de préciser l'heure de départ des enfants afin de nous permettre une bonne organisation.

13. Le fonctionnement général

L'école des devoirs est ouverte tous les jours de la semaine. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 12h à 16h, avec la possibilité d'accueil jusqu'à 17h30 sur inscription (voir p. 21 « Les Mercredis de l'ATL »).

L'école des devoirs est fermée durant les week-ends et les congés scolaires, et des fermetures exceptionnelles peuvent être prévues pour des raisons spécifiques (formation des animatrices, locaux non disponibles, ...). Elles sont communiquées en début d'année ou dès que possible aux parents.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les places étant limitées, il existe une priorité d'admission pour les enfants domiciliés sur la commune ou qui y fréquentent une école. Les enfants suivant d'une même famille d'enfants déjà inscrits sont également prioritaires.

Une semaine est prévue en fin d'année scolaire lors de laquelle les parents signalent leurs desideratas en matière d'accueil pour l'année suivante. Les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Pour toute demande de renseignement ou d'inscription en cours d'année, celle-ci doit être adressée à la coordinatrice. En fonction du nombre d'enfants inscrits et des jours désirés, la possibilité d'accueil sera analysée. Si l'enfant ne peut pas être directement accueilli, il sera inscrit sur une liste d'attente. En fonction des autres activités des enfants déjà inscrits et des changements divers, des places se libèrent généralement en cours d'année.

Le nouvel enfant accueilli se verra présenter les locaux, le matériel, l'équipe, les règles en place, et les parents recevront différents documents :

- Le Projet Pédagogique
- Le Règlement d'Ordre Intérieur

- Une fiche d'informations et de santé (coordonnées, liste des personnes autorisées à reprendre les enfants, autorisations pour rentrer seul, droit à l'image, ...)

Ces documents sont à rendre dument complétés dans les plus brefs délais. Ces fiches sont également demandées en chaque début d'année scolaire pour les renouvellements d'inscription.

LA COMMUNICATION

Tout au long de l'année, l'équipe est disponible pour toute demande des parents, pendant les heures d'ouverture de l'EDD et en dehors sur rendez-vous.

Chaque jour quand les parents viennent rechercher leurs enfants, un retour est fait sur la journée, sur ce qui a été fait à l'EDD, sur comment l'enfant se situe par rapport à la matière vue. Les échanges entre animatrices et parents se font souvent à ce moment-là.

Après les devoirs, le journal de classe est parafé par l'animatrice qui s'est occupé de l'enfant. Si les devoirs ne sont pas terminés, l'animatrice le signale au parent et l'inscrit dans le journal de classe. De même lorsqu'une leçon n'est pas comprise ou que l'enfant a eu des difficultés. Les progrès et les efforts des enfants sont également soulignés.

Les parents reçoivent les informations (documents officiels, fermetures, informations diverses) par courrier postal, par e-mail, par appel téléphonique/SMS, ou en direct, en fonction de la situation.

L'équipe éducative travaille en collaboration avec les écoles avec qui elles sont en contact de manière régulière, autant avec les directions que les professeurs. Les échanges sont souvent informels, mais des rendez-vous peuvent être fixés à la demande de l'un ou l'autre partenaire.

LES MODALITES FINANCIERES

Le droit d'inscription est fixé à 2€/jour pour le premier enfant et à 1€/jour pour les enfants suivants d'une même famille. Le prix comprend la prise en charge des enfants, la collation (sauf le mercredi) et les activités. Il est possible qu'en fonction des activités, une participation financière soit demandée aux parents. La participation aux activités n'est jamais obligatoire.

Pour que l'inscription soit effective, les factures précédentes doivent être payées. Les difficultés financières ne devant pas être un obstacle dans la scolarité des enfants, le service social du CPAS est à disposition des familles qui souhaiteraient y faire appel.

En début d'année civile, un document est envoyé aux parents afin de déduire fiscalement les frais de garde des enfants.

En cas de retards répétés après 18h en semaine et après 16h le mercredi (sans inscription préalable jusque 17h30), le CPAS se réserve le droit de facturer une journée supplémentaire.

LA PRESENCE DES ENFANTS

Les animatrices prennent note quotidiennement des présences des enfants. Si l'enfant inscrit est dans l'incapacité de se rendre à l'Ecole des devoirs, l'absence doit être signalée à la coordinatrice avant midi. Dans le cas contraire, le CPAS se réserve le droit de facturer la journée.

LE SECRET PROFESSIONNEL

Les animateurs de l'Ecole des devoirs sont soumis au secret professionnel et devoir de réserve. Voici un extrait du règlement de travail du CPAS de Trois-Ponts :

Article 9 : Dispositions particulières

§2. Secret professionnel et devoir de discrétion.

« Chaque travailleur est tenu au respect du devoir de discrétion relatif à l'ensemble des informations internes et externes dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction. Le travailleur s'engage à respecter le secret professionnel, tant au cours du contrat qu'après la cessation de celui-ci. (...) Tout manquement à cette obligation peut entraîner une mesure disciplinaire ou être considéré comme un motif grave justifiant un licenciement immédiat sans préavis ni indemnité. L'employeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts. »

14. Les partenariats

L'école des devoirs travaille toute l'année en étroite collaboration avec différentes structures, dont certaines ont déjà été citées précédemment :

- Le Pouvoir Organisateur, les assistantes sociales et les autres services du CPAS ;
- L'Administration communale ;
- L'Espace culturel ;
- Les écoles, directions et professeurs ;
- Les accueils extrascolaires ;
- L'Accueil Temps Libre ;

- Le service culturel ;
- L'EPN ;
- La bibliothèque ;
- Arad'jou (ADMR) ;
- L'institut Saint-Joseph (école secondaire) ;
- Le syndicat d'initiative
- Kaleo Wanne ;
- Coups d'Pouce ;
- ...

15. La publicité

La visibilité de l'Ecole des devoirs est faite à travers différents canaux de communication.

- Les activités de l'EDD et les informations la concernant sont détaillées dans la brochure ATL chaque saison, qui est distribuée en toute-boite dans la commune ;
- L'Accueil Temps Libre dispose d'une page Facebook et les activités de l'EDD y apparaissent ;
- Les activités de l'EDD se retrouvent également dans la « newsletter » et dans le bulletin communal ;
- Le site internet de l'Administration communale reprend un onglet CPAS où les activités de l'EDD sont visibles ;
- Des flyers d'info sont distribués de manière ponctuelle.

Projet pédagogique mis à jour en juillet 2025

PARTIE II

LE REGLEMENT D'ORDRE

INTERIEUR

L'ECOLE DES DEVOIRS DU CPAS DE TROIS-PONTS

PUBLIC L'Ecole des devoirs accueille les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire. Une priorité d'accès existe pour les enfants domiciliés sur la commune et/ou qui y fréquentent une école.

LIEU DE L'ACTIVITE Espace culturel de Trois-Ponts, rue Traverse 9

CONTACT & RENSEIGNEMENTS OVART Olivia (coordinatrice)
Téléphone : 0498 92 78 08 ou 080 29 24 61
Téléphone CPAS : 080 68 44 51
E-mail : OOV@troisponts.be

HORAIRES ET FERMETURES L'Ecole des devoirs fonctionne tous les jours de la semaine. **Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h et le mercredi* de 12h à 16h** (inscription possible jusqu'à 17h30 à l'accueil centralisé du mercredi après-midi).
*Le mercredi : les arrivées après 13h ne sont pas acceptées. De même, les départs avant 16h sont possibles sur demande et accord de la coordinatrice.

L'école des devoirs est fermée durant les week-ends et les congés scolaires, et des fermetures exceptionnelles peuvent être prévues pour des raisons spécifiques. Elles sont communiquées en début d'année ou dès que possible aux parents.

MODALITES FINANCIERES Le droit d'inscription est fixé à **2€/jour pour le premier enfant et à 1€/jour pour les enfants suivants** d'une même famille. Le prix comprend la prise en charge des enfants, les activités et le goûter (une collation et une boisson sont distribuées par nos soins tous les jours sauf le mercredi).

Pour que l'inscription soit effective, les factures précédentes doivent être payées. Les difficultés financières ne devant pas être un obstacle dans la scolarité des enfants, le service social du CPAS est à la disposition des familles qui souhaiteraient y faire appel.

En début d'année civile, un document est envoyé aux parents afin de déduire fiscalement les frais de garde des enfants.

En cas de retards répétés, après 18h en semaine et après 16h le mercredi (sans inscription préalable au créneau horaire 16h-17h30), le CPAS se réserve le droit de facturer une journée supplémentaire.

MODALITES D'INSCRIPTION Une semaine est prévue en fin d'année scolaire lors de laquelle les parents signalent les jours auxquels ils souhaitent réinscrire leurs enfants pour l'année suivante. Les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Pour toute demande de renseignement ou d'inscription en cours d'année, la demande doit être faite à la coordinatrice. En fonction du nombre d'enfants inscrits et des jours désirés, la possibilité d'accueil sera analysée. Si l'enfant ne peut pas être directement accueillis, il sera inscrit sur une liste d'attente.

Une fiche d'information et de santé, et différentes autorisations parentales sont distribués en chaque début d'année. Ces documents sont à rendre dûment complétés dans les plus brefs délais.

MODALITES DE PRESENCE Les animatrices prennent note quotidiennement des présences des enfants. **Si l'enfant inscrit est dans l'incapacité de se rendre à l'Ecole des devoirs, l'absence doit être signalées à la coordinatrice (0498 92 78 08) avant midi. Dans le cas contraire, le CPAS se réserve le droit de facturer la journée.**

ACCESSIBILITE Un rang est prévu à l'école communale et à l'école St-Joseph tous les jours de la semaine. Les enfants sont donc pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs de l'EDD.

Les parents viennent rechercher leurs enfants dans les heures prévues, donc avant 16h le mercredi (inscription possible au créneau horaire 16h-17h30) et avant 18h les autres jours de la semaine. Une liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant est demandée en début d'année, et si l'enfant rentre seul, une autorisation doit être signée par les parents.

COMMUNICATION Tout au long de l'année, l'équipe est disponible pour toute demande des parents, pendant les heures d'ouverture de l'EDD et en dehors sur rendez-vous.

Chaque jour quand les parents viennent rechercher leurs enfants, un retour est fait sur la journée et sur ce qui a été réalisé à l'EDD.

Après les devoirs, le journal de classe est parafé par l'animatrice qui s'est occupée de l'enfant. Si les devoirs ne sont pas terminés, l'animatrice le signale au parent et l'inscrit dans le journal de classe.

Les parents reçoivent les informations (documents officiels, fermetures, informations diverses) par courrier postal, par e-mail, par appel téléphonique/SMS, ou en direct, en fonction de la situation.

L'équipe éducative travaille en collaboration avec les écoles avec qui elle est en contact de manière régulière, autant avec les directions que les professeurs. Des rendez-vous peuvent être fixés à la demande de l'un ou l'autre partenaire.

REGLES DE VIE Les enfants sont tenus à appliquer les règles de vie inscrites dans la charte, décidées en groupe en début d'année.

SECURITE En cas d'accident, les enfants sont couverts par l'assurance Ethias « assurance scolaire et extrascolaire » souscrite par l'Administration communale.

La sécurité des enfants est assurée par les animateurs au moment des rangs entre les écoles et l'EDD.

En cas de sortie, un nombre suffisant d'animateurs est prévu.

Les locaux sont adaptés aux règles de sécurité générale et d'hygiène.

Nous disposons d'une trousse de secours complète.

DIVERS En cas de situation problématique ou qui pose question avec un enfant, l'équipe peut en discuter en réunion et interpellier son Pouvoir Organisateur et/ou la famille si besoin.

Les animateurs sont tenus au secret professionnel et devoir de discrétion, et assurent le respect du RGPD.

La fiche d'information et la fiche de santé sont des documents obligatoires et importants pour la prise en charge et la sécurité des enfants. Il est important que les informations qui y figurent soient correctes. Nous demandons aux parents de bien vouloir nous signaler tout changement de situation.

Les autorisations parentales doivent être également remplies et rendues au plus vite : droit à l'image, autorisation à rentrer seul, liste des personnes autorisées à venir rechercher l'enfant.

Règlement d'ordre intérieur mis à jour en juillet 2025

PARTIE III

AUTORISATIONS PARENTALES

FICHE DE SANTE

Voir fiche annexe